

Sujet : [INTERNET] Epizon, "Eole de la Joux"

De : lesvuesimprenables <lesvuesimprenables@protonmail.com>

Date : 15/07/2020 19:23

Pour : "pref-icpe@haute-marne.gouv.fr" <pref-icpe@haute-marne.gouv.fr>

Association Les vues imprenables

6 rue Augustin Massin

52500 Pressigny

Pressigny, le 2020 07 15,

Lettre à Monsieur le commissaire enquêteur désigné pour recevoir les avis de l'enquête publique concernant le projet de zone industrielle d'aérogénérateurs dit du « *Eole de la Joux* », sur la commune d'Epizon.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Généralités

"La diversification du mix électrique et la substitution d'électricité de source nucléaire par une électricité de source renouvelable ne répond pas à la problématique du CO2 et du réchauffement climatique induit par les émissions de celui-ci."

Source : rapport de la Commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique

Cette conclusion se trouve en page 273 du rapport cité ci-devant. Des représentants de la Nation, majorité/ opposition mêlées, reconnaissent officiellement ce que de nombreux scientifiques et experts dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'environnement et un très grand nombre d'associations et de citoyens affirment depuis plusieurs décennies.

L'éolien n'est donc d' AUCUNE UTILITE pour sauver la planète du réchauffement climatique !

C'est pourtant pour cette unique fausse bonne raison que son développement est maintenu. En France, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2020, le confirmant avec comme objectifs au 31/12/2023, d'une puissance installée totale comprise entre 21 800MW et 26 000MW, l'équivalent de plus ou moins 20 000 aérogénérateurs, terre et mer.

Les mesures drastiques prises par la France sont d'autant plus incompréhensibles que :

- La France est un bon élève au niveau mondial concernant les émissions de gaz à effet de serre puisqu'elle ne produit que... entre 0.8% et 1% au niveau mondial
- La priorité est mise sur la production d'électricité ; or, celle-ci est décarbonée à plus de 90 %, essentiellement grâce au nucléaire et à l'hydraulique.
- Les plus gros pays pollueurs, Etats-Unis, Chine, Inde, Russie, qui représentent à eux-seuls près de 50% des émissions de CO2, n'envisagent aucunement de changer leurs comportements.

Les vertus cardinales françaises, portées par l'écologie politique et son électorat, les « *bobos de centre-ville* » dont les plus gros pays pollueurs se contrefichent, pour rester poli, deviendront à l'avenir des handicaps et des coûts supplémentaires pour son industrie et ses entreprises, tout en ayant une efficacité de l'épaisseur du trait. Mais surtout, **elles fragilisent et rendent vulnérables le réseau électrique**. En effet, la multiplication des aérogénérateurs multiplie tout autant la possibilité à des hackers de prendre le contrôle de ceux-ci, au point d'avoir « *le doigt sur l'interrupteur* » (blackout).

Source : <https://cyberguerre.numerama.com/624-peut-on-hacker-les-reseaux-electriques.html>

Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Non content d'être inutile pour sauver le Climat, l'éolien est, avant tout, un danger pour la santé des êtres vivants, pour la Biodiversité et un gouffre financier pour l'Etat.

« Les changements climatiques sont certainement l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur les populations humaines et sur la nature. Mais abordés du point de vue de nulle part, à la façon dont le conçoivent les anthropocénologues, cet enjeu se voit internalisé dans le système néolibéral dominant.

Ainsi, sans soucis pour les peuples et moins encore pour la nature, la « transition énergétique » fait peser une pression supplémentaire sur les espèces sauvages et sur ce qui reste de milieux non accaparés par l'humain. »

Virginie Maris, La part sauvage du monde, Seuil, 2018 Pages 233 / 234

Environnement

L'éolien pollue !

Si effectivement les énergies EnR, type éolien, solaire, hydraulique, nucléaire, etc., ne produisent pas, directement, ou peu d'émissions de CO2, en revanche, les machines utilisées, aérogénérateurs, panneaux solaires, consomment de grandes quantités de minerais : lithium, terres rares, cuivre, etc. L'extraction de ces minerais, non renouvelables et leur recyclage partiel, ainsi que la construction des ouvrages en béton, barrages hydrauliques, socles d'aérogénérateurs, provoquent un fort impact sur l'environnement.

De plus, leur intermittence et leurs productions aléatoires les rendent dépendantes de moyens de centrales de backup, qui sont majoritairement, en France, des centrales nucléaires et hydro-électriques non émettrices de gaz à effet de serre (GES). Mais cela demeure une exception française. L'Allemagne, leader de l'éolien en Europe avec près de 30 000 aérogénérateurs en activité, utilisent le charbon, lignite et le gaz pour assurer son backup. Résultat, depuis 10 ans, l'Allemagne demeure le plus gros émetteur de CO2 de l'Union européenne et se classe 7eme dans le monde.

Remarquons que l'ordre des pays les plus pollueurs de la planète est quasi identique entre 2008 et 2018

1. Etats-Unis ; 2. Chine ; 3. Union européenne ; Inde; 5. Russie.

- L'extraction des minerais

Le leader mondial est la Chine. Cette opération s'effectue dans des conditions sanitaires et écologiques que l'on peut qualifier de... criminelle !

Le citoyen français en-a-t-il conscience ? Il faut espérer que non, sinon cela serait à désespérer de l'humanité. Mais, quand est-il de toutes celles et ceux qui, par leur approbation officielle, autorisent la construction d'une ZI d'aérogénérateurs ?

« Ailleurs, en Mongolie Intérieure, il a été mesuré près de la mine de Baotou, haut lieu d'extraction [terres rares] une radioactivité trente-deux fois supérieure à la normale, là où celle de Tchernobyl est quatorze fois supérieure. »

Source : Fabien Bouglé, *Éoliennes, la face noire de la transition écologique*, p.27, Éditions du Rocher

Exemple avec le développement de l'exploitation minière, le lac Baotou est devenu une décharge de déchets toxiques avec une forte présence de composants radioactifs.

- Le recyclage

« Le problème ici sont les grandes lames, qui sont faites de matériaux composites de fibre de verre et dont les composants ne peuvent pas être séparés les uns des autres. La combustion des lames est extrêmement difficile, toxique et énergivore. Donc, naturellement, les exploitants de parcs

éoliens allemands sont très motivés à décharger les vieilles machines dans les pays du tiers monde et à les laisser traiter plus tard les ordures."

Source : Allemagne : *l'héritage vénéneux de l'énergie «verte». Des millions de pales d'éoliennes toxiques destinées aux décharges africaines*

- Le socle en béton armé

« Le béton est un matériau dangereux pour vous et la planète. Le béton, s'il s'écoule dans l'environnement, est toxique pour vous et l'écosystème pollué. [...] la production de ciment comprend une phase de cuisson de roche, entraînant une émission de CO2 phénoménale. Pour avoir une idée des ordres de grandeur, la production d'une tonne de ciment représente environ 900kg de CO2 soit environ 12 000 km parcourus avec une Twingo ! Sachez qu'au mois de mai 2015, 1 400 000 T de ciment ont été consommées en France. »

Source : Le béton, un matériau corrosif

Rappel

« Un socle d'éolienne terrestre est fabriqué en coulant dans le sol 1 500 tonnes de béton sur une armature composée d'un treillis de ferraille [25 à 40 tonnes d'acier] mise dans une cavité creusée par des bulldozers et des pelleteuses. [...] Le socle d'une éolienne a un diamètre d'environ 10 mètres et une épaisseur de l'ordre du mètre. Les 1 500 tonnes de béton armé qui le composent sont enterrés à plus d'un mètre de profondeur. Pour implanter 20.000 éoliennes, c'est un train de 12.000 km, le tiers de la circonférence terrestre, de camions toupies qui vont déverser 30 millions de tonnes de béton dans le sol de la France. Pour une seule éolienne, 60 camions toupies de 25 tonnes de béton chacun sont nécessaires pour la réalisation de ce socle. »

Source : Éoliennes : 30 millions de tonnes de béton pour sauver la biodiversité

Ce socle de béton est enterré À VIE, aucune obligation pour l'exploitant de la ZI de l'enlever en fin d'exploitation et il est quasiment indestructible.

Sans oublier que lors de la phase de « repowering » : *« une opération de « repowering » permet de tirer parti des innovations et de remplacer d'anciennes éoliennes par des modèles plus grands, plus puissants et présentant un meilleur rendement »*, la construction de nouveaux socles est nécessaire.

- L'artificialisation des sols et déforestation

La France métropole compte actuellement 1 855 sites pour une puissance nominale totale installée de 15 714MW, pour 8 403 aérogénérateurs correspondants ; la puissance nominale unitaire moyenne de 1,87 MW.

Le président de la République a déclaré le 27 novembre 2018, lors d'un discours sur la transition énergétique :

« À l'horizon 2030, la production du parc éolien terrestre sera ainsi triplée »

Propos confirmés à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :

« Le développement de l'éolien se fera en partie par des rénovations de parcs existants arrivant en fin de vie, ce qui permet d'augmenter l'énergie produite tout en conservant un nombre de mâts identique ou inférieur. Au total, le passage de 15 GW en 2018 à 34,1 GW en 2028 conduira à faire passer le parc éolien de 8 000 mâts fin 2018 à environ 14 500 en 2028, soit une augmentation de 6 500 mâts. »

Au passage notons qu'à l'issue du « repowering » du parc français, en 2028, les nouveaux aérogénérateurs auront une puissance nominale moyenne de... 2,35 MW.

Au-delà de la très grande difficulté à trouver une place pour ces 6 500 nouveaux aérogénérateurs qui ne se fera évidemment pas sans dégâts irréparables sur le cadre de vie des ruraux, la Biodiversité et le patrimoine.

- Sachant que la densité de la population rurale est, en moyenne, de 35 personnes au Km², le nombre de personnes impactés, à vie, seraient compris entre 700 000 et 1 400 000 Français.

Ce développement favorisera automatiquement l'artificialisation des terres agricoles et la déforestation.

Terres agricoles

- Sachant qu'il faut environ 2 000m², 0.2 hectare, chemin d'accès inclus, par aérogénérateur, la surface artificialisée pour accueillir les 14 500, 2028, serait d'environ 29 000 000m², soit 2 900 hectares, soit 10% de la surface agricole utile (SAU). Ce que vient confirmer l'Ademe :

« Dans son analyse prospective, l'Ademe estime que la contribution de l'agriculture à la production d'énergie renouvelable « pourrait être multipliée par 2 entre 2015 et 2030 et par 3 entre 2015 et 2050 », atteignant près de 15,8 Mtep à cet horizon (dans le scénario médian de l'Ademe). Dans ce scénario, la part d'énergie renouvelable produite en France « dans le périmètre agricole » atteindrait 23% en 2050, contre 20% en 2015. »

Source : Le secteur agricole, terreau des énergies renouvelables ?

- Déforestation

Si en Haute-Marne, l'implantation de ZI d'aérogénérateurs est encore interdite, il n'en va pas de même dans de nombreux départements.

Déboiser pour implanter une ZI d'aérogénérateurs, inutiles pour lutter contre le réchauffement climatique, est plus qu'un non-sens, c'est un crime contre la planète et l'humanité.

Pourquoi ?

- **La forêt joue un rôle primordial dans la lutte contre le changement climatique** par l'absorption et l'emmagasinement du carbone atmosphérique dans leur végétation et leurs sols. Les forêts mondiales ont emmagasiné depuis des millénaires presque autant de carbone qu'il y en a dans l'atmosphère.

- **La forêt, de tous les types d'habitats, est celui qui héberge le plus grand nombre d'espèces vivantes.**

Sachant que même si un boisement est assez pauvre en habitats naturels et en espèces d'intérêt patrimonial, il peut quand même jouer un rôle majeur de réservoir de biodiversité s'il est par exemple, situé dans un contexte agricole artificialisé.

- **La forêt a de multiples fonctions** : écologique, paysagère, culturelle et parfois cultuelle, économique, avec la sylviculture pour le bois d'œuvre, le bois de chauffage, le bois d'industrie, et collectif, photographie, randonnée, VTT, cueillette de champignons, chasse, etc.

De fait des enjeux écologiques et paysagers, la forêt de part ses caractéristiques et enjeux propres, n'est pas un lieu naturel pour la construction d'une ZI d'aérogénérateurs !

Car avant tout, la construction d'une ZI d'aérogénérateurs, c'est une opération volontaire de défrichage, entre 600 et 800m² par machine, plus la création ou l'élargissement de chemins forestiers, entraînant partiellement ou entièrement la destruction du lieu boisé.

Ce défrichage fait peser de graves conséquences sur l'environnement :

- Risques d'arbres renversés par le vent, dans la forêt, sur la route,

- Pollution des eaux, assèchement des sources, ...

- Inondation, érosion, incendie de forêt,...

- Nuisances paysagères,

- Impact sur la faune et la flore,...

- Autres types de pollution

- La corrosion des pales et du mât. Cela nécessite un traitement ad hoc et de la peinture anticorrosion,

- Les fuites d'huile. Il faut savoir que la boîte de vitesse, élément crucial de l'aérogénérateur contient entre 250 et 300 litres d'huile. L'huile peut se propager dans la nacelle et à l'extérieur sur le mât. Le nettoyage s'effectue à bas d'aérosol dégraissant.

- La durée de vie. Elle est estimée en moyenne à une vingtaine d'années. Ce qui implique

obligatoirement un nouveau défrichement dans le cas d'une opération de « *repowering* », incluant une nouvelle consommation de béton, acier, cuivre, terres rares, etc.,
Les réserves mondiales seront-elles suffisantes pour fabriquer des dizaines de millions d'éoliennes par le monde ?

- Etc.

Ainsi, il se confirme que l'aérogénérateur industriel ne déroge pas à la règle :
« *Les énergies renouvelables n'ont de renouvelable que leur énergie primaire : les moyens de production sont, eux, terriblement gourmands en ressources naturelles. En d'autres termes, l'électricité d'origine renouvelable n'existe pas. Il n'y a que des moyens de production plus ou moins durables.* »

Malgré cette démonstration de la nocivité de l'éolien sur l'environnement, non seulement la construction de sites industriels éoliens se perpétue mais en plus, elle fait l'objet de privilèges de dingue.

« *Les promoteurs ont maintenant le droit d'implanter les éoliennes pratiquement n'importe où, il leur suffit de trouver un propriétaire foncier qui veuille bien leur signer un bail. Une telle anarchie est sans précédent dans l'histoire de l'aménagement du territoire français.*

Les éoliennes peuvent être construites en zone naturelle ou agricole des PLU ou cartes communales, là où toutes les constructions industrielles sont en principe interdites.

Les éoliennes peuvent être construites en zone montagne et en zone littoral.

Les éoliennes peuvent être construites en forêt.

Les éoliennes peuvent être construites dans les parcs naturels régionaux et même dans les zones périphériques des parcs nationaux.

Les éoliennes peuvent être construites dans les zones Natura 2000 et dans certains cas dans les Zones de Protection Spéciales de la directive européenne Oiseaux.

Les éoliennes peuvent être construites en mer jusqu'en dans les parcs naturels marins. »

Source : Les incroyables privilèges des exploitants d'éoliennes en France

Exemple :

La ZI dit « *Langres sud* », 2012, comprenant 26 aérogénérateurs, est incluse dans le périmètre du 11e Parc national, Parc national de forêts, qui a vu le jour en novembre 2019. 8 machines supplémentaires, dit "*Le Langrois*", sont en projet sur les mêmes communes pour un total futur de 34 machines. Les communes concernées sont : Aujeurres, Leuchey, Baissey, Saint-Broingt-les-Fosses, Le Val-d' Esnoms, Vesvres-sous-Chalancey, Vaillant. Saint-Broingt-les-Fosses est en périphérie.

Santé publique

L'éolien tue !

- Le bruit

(...) "*Les éoliennes. À niveau sonore égal, les éoliennes dérangent beaucoup plus les riverains que le trafic routier. Cela tient à la structure et à la fréquence des signaux acoustiques. Une fréquence basse en phase avec les battements cardiaques a quelque chose d'oppressant. «Les voisins d'éoliennes expliquent que le battement des pâles contraint leur cœur à suivre un rythme donné, ce qui, évidemment, les stresse. [...] «Le bruit est avec la pollution de l'air, l'une des deux principales nuisances environnementales pour l'homme» [...] on lui attribue annuellement 500 infarctus du myocarde et 2500 cas de diabètes».*

Source : Suisse : une oreille attentive au bruit

- Les infrasons

(...) « *Une équipe de chercheurs allemands des Universités de Berlin, Hambourg et Brunswick en a précisé l'importance et les mécanismes chez l'homme en objectivant l'activité corticale et sous-corticale grâce à l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (fMRI) dans une*

importante étude de 2017.

[...]

Conclusion

À notre connaissance, cette étude est la première à documenter les modifications de l'activité cérébrale dans plusieurs régions en réponse à un IS prolongé proche du seuil et utilisant l'IRMf. L'analyse ReHo a révélé une connectivité locale plus élevée des RSTG, des CAC et du rAmyg que lorsque l'IS a été administré près du seuil d'audition et que l'ACI a montré que des effets peuvent également être constatés au niveau interrégional. D'une part, ces résultats semblent corroborer l'hypothèse selon laquelle l'IS (sub-) liminal peut exercer une influence sur l'organisme via une voie de traitement subconsciente (supposée impliquer une transduction de signal médiée par les cellules ciliées externes).

D'autre part, bien que clairement audible, la stimulation prolongée avec IS au-dessus du seuil d'audition n'a pas entraîné de modification de l'activité cérébrale, ce qui pourrait indiquer que le signal traité le long de la voie auditive consciente pourrait avoir atténué de manière descendante via des mécanismes attentionnels. De plus, étant donné que la réponse du cerveau aux IS proches subliminaux implique l'activation de zones du cerveau, connues pour jouer un rôle crucial dans le contrôle émotionnel et autonome, un lien potentiel entre les changements d'activité cérébrale induits par l'IS et l'émergence de divers facteurs physiologiques tels que des effets psychologiques sur la santé peuvent être établis.

La régulation transitoire de ces zones du cerveau en réponse à un IS inférieur ou proche du seuil peut ainsi refléter une réponse initiale au stress du corps, favorisant ainsi la formation de symptômes à mesure que la stimulation se répète et que de nouveaux facteurs de risque entrent en jeu. Néanmoins, des recherches supplémentaires, en particulier des recherches sur l'exposition longitudinale, sont nécessaires pour corroborer ces résultats et contribuer à une meilleure compréhension des effets sur la santé liés aux systèmes d'information."

Source : traduction des résultats, discussion et conclusion de l'étude allemande

Lire également sur le même sujet

Allemagne : une étude révèle la présence d'infrasons émis par un parc éolien situé à ... 20 kilomètres

La conférence consacrée à l'impact des infrasons sur la santé par Mariana Alvès Peireira, le film

Économie

L'éolien coûte un pognon de dingue aux Français

C'est le contribuable, consommateur d'électricité ou automobiliste, donc, vous aussi monsieur le commissaire enquêteur, qui paye l'addition de plus en plus salée, économiquement mais aussi, et surtout... physiquement.

La Commission de la régulation de l'énergie (CRE) ne dit pas autre chose dans sa délibération n°2019-172 du 11 juillet 2019 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2020

*"... Le montant prévisionnel des charges de service public de l'énergie s'élève à 7 929,9 M€ au titre de l'année 2020, soit **11 % de plus que le montant constaté des charges au titre de l'année 2018** (7 123,9 M€). Cette hausse de 806 M€ **résulte principalement d'une poursuite du développement en métropole continentale des filières de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (principalement éolien, photovoltaïque et biomasse)** et d'une augmentation de la production à partir de cogénération au gaz naturel dans le cadre de l'obligation d'achat et du complément de rémunération couplée à une augmentation marquée du coût unitaire de production pour la cogénération."*

<https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/correction-d-erreurs-figurant-dans-la-deliberation-n-2019-172-du-11-juillet-2019-relative-a-l-evaluation-des-charges-de-service-public->

[de-l-energie](#)

Julien Aubert, député du Vaucluse, président Commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique :

"... Entre 70 et 90 milliards d'euros seront dépensés à horizon 2028 pour le financement éolien et financer 15% de la consommation d'électricité."

<https://julienaubert.fr/presentation-de-mon-rapport-sur-le-cout-economique-de-leolien/>

Il ajoute que le coût supplémentaire engendré par la crise du Covid-19 et le confinement sera de l'ordre d'...1 milliard€ :

"... La baisse des prix de l'électricité coûtera 1 Md€ aux finances publiques en 2021"

<https://www.greenunivers.com/2020/06/la-baisse-des-prix-de-lelectricite-coutera-1-milliard-aux-finances-publiques-en-2021-239035/>

Le programme éolien français est entièrement confié à des sociétés privées. L'État se contentant d'octroyer de très nombreux privilèges et dérogations pour en permettre sa réalisation.

« Comme partout en Europe, la France a encouragé le développement des EnR, principalement l'éolien et le solaire, initialement à l'aide de mécanismes de tarifs de rachat à prix fixes garantis de l'électricité produite, pour de longues durées (15 à 25 ans). Ceci permet de soulager l'investisseur de la prise de risque et lui évite d'être soumis aux fluctuations des prix de marché. Plus pernicieux encore, le système permet à des investisseurs sans ou avec peu de fonds propres d'emprunter à très bas taux sur les marchés financiers l'essentiel de l'investissement, et de bénéficier ainsi d'une rentabilité sur fonds propres excessive, voire scandaleuse, avec constitution de fortunes personnelles considérables sur le dos des consommateurs. Cet enrichissement a également donné un poids considérable au lobby des énergies renouvelables (Syndicat des énergies renouvelables par exemple). Ce système a deux inconvénients majeurs : son coût, mais aussi le fait qu'il ne répond pas à une logique d'équilibre entre l'offre et la demande. On assiste donc à un effet d'éviction totale : seuls les investissements soutenus par des aides d'État, les EnR, ou imposés dans le cadre de tarifs, le transport de l'électricité, prospèrent. »

Source : Transition énergétique : la France en échec

- Les privilèges financiers

- Concurrence tarifaire limitée aux seuls grands sites, plus de 18 MW, par une interprétation «extensive» des règles européennes.
- Pour la plupart des nouveaux sites éoliens le prix du kWh est subventionné au double du prix du marché et cela pendant 20 ans.
- Sauf cas de prix négatifs sur le marché, le subventionnement permet d'écouler sur le marché toute l'électricité produite, à charge aux autres modes de production de s'ajuster à la demande réelle.
- Aucun contrôle des éventuelles surcompensations financières, bénéfices excessifs sur des activités subventionnées,
- Aucune transparence sur les bénéficiaires des subventions ni sur le résultat des appels d'offre, en contradiction avec la loi française et les directives européennes
- Nouvelles subventions mise en place en 2016, prime de capacité et de prime d'effacement, dont la seule raison d'être est de masquer l'intermittence de la production d'électricité renouvelable.

Source : Les privilèges financiers

- Coût des aléas

« Coût des pics de consommation

Les modes de production qui sont les moins appelés (centrales à charbon ou à fioul, dans le cas de la France) doivent cependant faire face à des coûts structurels : maintenance, taxes, etc. même si la production est automatisée à distance, et le personnel réduit, autant que faire se peut. Il en résulte un coût d'appel très important lors des pics de production, et l'intérêt de lisser la consommation, soit en l'étalant (en l'anticipant et en la différant), soit en la supprimant passagèrement (effacement). C'est en particulier le rôle des réseaux communicants de faciliter le lissage par une connaissance détaillée des besoins de consommation et des possibilités de production fatale (éolien, solaire).

[...]

Coût de l'intermittence

Dans le cas des énergies aléatoires et intermittentes, leurs coûts réels doivent intégrer d'autres composantes :

- coût des énergies de secours (3 à 25 €/MWh) ;*
- coût du raccordement et renforcement du réseau (2 à 13 €/MWh) ; L'électricité intermittente est principalement injectée dans le réseau au niveau des réseaux moyenne et basse tension d'ENEDIS et non dans le réseau haute tension de RTE. Or, si ce dernier est maillé et permet de distribuer le courant dans toutes les directions (le soleil est au sud et l'éolien surtout au nord), le second est étoilé et donc conçu pour véhiculer le courant dans un seul sens. Les productions solaires et éoliennes injectées dans le réseau ENEDIS doivent être en partie notable refoulées vers le réseau RTE faute d'usagers locaux : c'est donc une refonte importante des réseaux qui doit être engagée pour accompagner la croissance des énergies intermittentes.*
- charges fixes des moyens centralisés venant pallier les aléas et intermittences lorsque les sources d'énergie renouvelable ne sont pas à leur valeur nominale (1 à 2 €/MWh) ;*
- prix du carbone émis par les énergies de substitution (actuellement de 5 €/tonne de CO₂, mais on vise a minima 30 €/tonne en 2030, et 100 €/tonne en 2050). À titre d'exemple, pour garantir 1 MW à partir d'EnRi sur 8 000 heures en y adjoignant 1 MW de cycle combiné à gaz pour avoir 1 MW garanti, cela augmente le coût de l'énergie intermittente d'un facteur 1,5 à 2.*

*Coût du black-out**

Un effondrement généralisé du réseau européen, fortement interconnecté, est à craindre en cas de sous-production (tempête soudaine en mer du Nord provoquant un arrêt des éoliennes, par exemple). Le coût complet d'un tel accident est énorme (7,6 Md€ par jour 68), car les conséquences en sont dramatiques, en termes d'accidents notamment (absence de signalisation routière et ferroviaire, pannes d'ascenseurs, etc.). Même si le black-out qui a affecté en septembre 2016 l'Australie méridionale dotée de 50 % d'EnRi* est dû à une forte tempête et à des inondations qui ont perturbé le transport et la distribution de l'électricité, la répétition des coupures en décembre puis en février de cette année marque les esprits et oblige à imaginer dans l'urgence des solutions de secours pilotables. D'autant que le changement climatique rend les systèmes électriques plus vulnérables aux caprices de la météo.*

[...]

L'acheminement de l'électricité

Il est facturé 44 €/MWh (30 % du prix total) selon le tarif d'utilisation du réseau public de l'électricité (TURPE) dont le montant est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE*). Il couvre les coûts de transport (RTE*) et de distribution de l'électricité (par Enedis ou par les entreprises locales de distribution – ELD)*

[...]

L'électricité vendue comme un service ?

À partir du moment où l'électricité fatale ne vaut plus rien (l'Allemagne pratique des prix négatifs

lors de fortes surproductions éoliennes), il est nécessaire de changer de modèle économique pour assurer la fourniture d'un bien considéré comme indispensable et accessible à tous, du moins dans les pays riches."

[...]

Les transferts financiers dans le cadre de la production intermittente d'électricité

Le schéma en figure 8 [17] fait apparaître les points suivants :

- 1) Les producteurs d'électricité conventionnelle (hors éolien et solaire) subissent une perte en valeur de 2,7 Md€ en raison de la baisse du prix de gros, à laquelle s'ajoute une perte (manque à gagner) de 0,2 Md€ du fait d'un appel moindre de leurs centrales ; à cela s'ajoute un transfert de recettes de 1 Md€ au profit des producteurs d'électricité renouvelable (éolien et solaire), lesquels peuvent d'ailleurs être pour partie des producteurs d'électricité conventionnelle. Au total, le transfert supporté est donc de 3,9 Md€.*
- 2) Les consommateurs d'électricité supportent une charge supplémentaire de 3,6 Md€ prélevée via la CSPE*, somme qui revient directement aux producteurs d'électricité renouvelable (éolien et solaire).*
- 3) Au total, ces deux catégories d'agents (les « perdants ») supportent un transfert (subvention croisée) de 7,5 milliards d'euros.*
- 4) Les producteurs d'électricité renouvelable (éolien et solaire) bénéficient de deux types de transferts : un transfert de recettes via le marché de gros de 1 Md€ (vente de leur électricité au prix du marché), et un transfert de 3,6 Md€ via la CSPE soit un transfert total de 4,6 Md€*
- 5) Les grossistes et fournisseurs (intermédiaires) bénéficient d'un transfert de recettes de 2,9 Md€ qui correspond au manque à gagner des producteurs d'électricité conventionnelle. Comme les prix de gros ont baissé, ces opérateurs (grossistes et fournisseurs) achètent moins cher l'électricité qu'ils revendent à leurs clients. Cette rente peut pour partie être conservée par ces intermédiaires si la baisse du prix de gros n'est pas répercutée sur le client (cas du client domestique alimenté au tarif réglementé de vente) et pour partie être récupérée par le client si celui-ci bénéficie d'un contrat en offre de marché dans lequel le prix de vente est indexé sur le prix de gros. Dans ce cas le client récupère « de la main gauche » une partie de la CSPE qu'il a payée « de la main droite ». Mais cette rente peut aussi être conservée par l'intermédiaire.*
- 6) Au total ces deux catégories d'agents (producteurs d' EnRi et intermédiaires), qui sont les « gagnants », bénéficient d'un transfert de 7,5 Md€, ce qui correspond bien évidemment au transfert supporté par les « perdants ». In fine, on peut donc considérer que le surcoût « complet » des renouvelables est égal à la différence entre ce chiffre de 7,5 Md€ et la valeur réelle des EnRi au prix du marché soit 1 Md€, ce qui donne 6,5 Md€. Le chiffre de 6,5 Md€ ne peut être compris comme une « perte nette » supportée par la collectivité en 2015, mais ce chiffre est un indicateur qui montre que le coût induit par les aides apportées aux renouvelables ne se limite pas au seul montant de la CSPE payée par le consommateur final domestique.*

En résumé, pour apprécier l'impact qu'une injection d'électricité renouvelable subventionnée hors marché exerce sur l'économie, il ne suffit pas de calculer le surcoût entre le prix d'achat garanti et le prix de marché (surcoût couvert par la CSPE). Il faut tenir compte de deux autres effets :*

- l'effet d'éviction, qui se traduit par la baisse du facteur de charge des moyens de production conventionnels ;*
- la baisse du prix du marché. Pour autant, cette baisse du prix du marché ne profite pas au consommateur, puisqu'il doit payer la prime dont le montant s'accroît avec le différentiel entre le prix de gros et le prix garanti. »*

Source : Transition énergétique : la France en échec

Conclusion

Pour éviter la chronique annoncée d'une catastrophe sanitaire, écologique et économique pour la France, les Français et pour les Collectivités, l'association Les vues imprenables s'oppose à la poursuite de ce projet dit « *Eole de Joux* » et demande son annulation pure et simple.

AVIS DEFAVORABLE

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, au nom de l'association, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'association

Philippe Poirier

Président.

Sent with [ProtonMail](#) Secure Email.